

CHAMBRE DES FONCTIONNAIRES

ET EMPLOYÉS PUBLICS

LUXEMBOURG

LUXEMBOURG, LE 30 septembre 1977.
11, AVENUE DE LA PORTE-NEUVE

Monsieur le Secrétaire d'Etat
au Ministère du Travail
et de la Sécurité sociale
L u x e m b o u r g

A-295/77-20

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

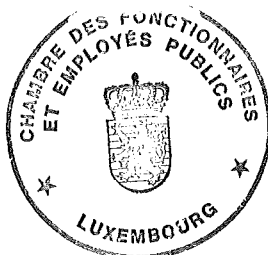
Par dépêche du 15 septembre 1977, vous proposez de désigner le lundi 2 janvier 1978 comme jour férié de rechange pour le jour du Nouvel An, qui tombera sur un dimanche.

La Chambre des Fonctionnaires et Employés publics a délibéré de votre proposition dans sa séance plénière du 30 septembre 1977.

Elle n'a pas d'observation à présenter à ce sujet et marque donc son accord avec la substitution prévue.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire d'Etat, l'assurance de ma parfaite considération.

Le Président de la Chambre
des Fonctionnaires et Employés publics,



F. Pavy